

Consignes de Tri

Extension des consignes de Tri (ECT)

En 2023, le Volvestre simplifie ses consignes de tri pour trier plus et augmenter les performances de recyclage sur le territoire. Plus de simplicité = plus d'efficacité!

Le 1er janvier 2023, tous les emballages vont dans le bac jaune. Pots de yaourt, barquettes plastiques et polystyrènes, films et sacs en plastique rejoignent les autres emballages que vous triez déjà.

Plus de questions à se poser, c'est un emballage, je le mets dans le bac jaune.

https://volvestre.fr/reduire-ses-dechets/

